



SERVICE SANITAIRE DES ÉTUDIANT·E·S EN SANTÉ





Avant de commencer :

Ce kit n'a pas vocation à remplacer la formation qui te sera dispensée par ton établissement de formation. Il s'agit d'un outil qui a pour but de t'informer sur le service sanitaire, sur ses directives et ses objectifs et de t'apporter un enrichissement théorique et pratique et des conseils pour appréhender ton SSES au mieux.

BONNE LECTURE !

TABLES DES MATIÈRES

Tables des matières	1
Avant propos	2
L'origine du SSES	2
Présentation de la FNESI	3
Présentation du SSES	4
Les grandes lignes	4
La mise en place	5
Les indemnités de stages et indemnités kilométrique	5
L'engagement étudiant	6
La théorie	7
La prévention	7
L'éducation à la santé	7
Historique rapide	7
Les compétences psychosociales	7
L'individu	8
La pratique	10
Préparer son action	10
1. Choix du sujet	10
2. Préparation de l'action	11
Mettre en place son action	12
Évaluer son action	12
Ressources	13
Rapport Vaillant	13
Textes législatifs	13
Informations	13
Sources	14



AVANT PROPOS

L'ORIGINE DU SSES

La mise en place du Service Sanitaire des Étudiant·e·s en Santé (SSES), anciennement appelé SeSa, entraine dans une promesse de mandat d'Emmanuel Macron. En effet, il s'inscrit à l'origine dans la **stratégie nationale de santé 2017-2022**.

Cette stratégie se base sur 3 axes :

- « la prévention et la promotion de la santé, tout au long de la vie et dans tous les milieux »,
- « la lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé »,
- « la nécessité d'accroître la pertinence et la qualité des soins et l'innovation ».

La mise en place du SSES s'appuie sur les recommandations du rapport du Pr Loïc Vaillant.

Ce service sanitaire s'intègre dans les **maquettes pédagogiques** déjà existantes des diverses filières de santé. Cela concerne de nombreux·ses étudiant·e·s amené·e·s à réaliser des actions de prévention destinées à différents publics : dans les entreprises, écoles, lycées, universités, EHPAD, associations, collectivités...

Il contribue à l'acquisition de compétences de futur·e·s professionnel·le·s de santé et à l'élaboration du projet professionnel. A savoir que ces projets de promotion de la santé étaient déjà réalisés dans les établissements de formation donc connus par les ESI.

Le Service Sanitaire a divers objectifs qui sont les suivants :

- Initier tou·te·s les futur·e·s professionnel·le·s de santé aux **enjeux de la prévention primaire et de la promotion de la santé** ; développer leurs compétences à mener des actions auprès de tous les publics.
- Assurer des **actions de prévention et de promotion de la santé** auprès de publics divers.
- Lutter contre les **inégalités territoriales et sociales en santé** en veillant à déployer les interventions auprès des publics les plus fragiles.
- Favoriser l'**autonomie des étudiant·e·s** dans le cadre d'une pédagogie par projet et renforcer le **sens de leur engagement** dans leurs études.
- Favoriser l'**interprofessionnalité et l'interdisciplinarité** des étudiant·e·s en santé par la réalisation de projets communs à plusieurs filières de formation.

Le SSES a donc pour vocation principale de favoriser un **exercice en interfiliarité** entre les étudiant·e·s en santé et donc permettre un meilleur exercice en interprofessionnalité par la suite, pour les futures générations de soignant·e·s.



PRÉSENTATION DE LA FNESI

La FNESI est une association de loi 1901 qui agit indépendamment de tout parti politique, de toute confession religieuse et de tout syndicat. Elle a été créée en octobre 2000 pour répondre au manque de représentation des étudiant·e·s infirmier·ère·s dans le cadre de leur formation.

Les membres fondateur·rice·s de la FNESI ont coordonné les différents mouvements régionaux existants et ont permis le rassemblement de plus de 15 000 étudiant·e·s dans les rues de Paris, le 24 octobre 2000. Cette manifestation a permis l'ouverture de négociations avec le Ministère de l'Emploi et des Solidarités. Ceci aboutissant, par la suite, à la signature d'un protocole d'accords visant à mieux reconnaître le statut de l'étudiant·e en soins infirmiers mais permettant également d'améliorer sa formation, ses conditions de vie et d'études.

Depuis, la FNESI est reconnue comme seule structure représentative des 100.000 Étudiant·e·s en Sciences Infirmières de France. À ce titre, elle défend les intérêts matériels et moraux tant collectifs qu'individuels, des étudiant·e·s en Sciences Infirmières et exprime leurs positions sur tous sujets les concernant.

Les Étudiant·e·s en Sciences Infirmières (ESI) sont, aujourd'hui, réparti·e·s dans près de 337 établissements de formation sur le territoire français. Notre structure les représente auprès des ministères de tutelle de la formation mais également auprès de tous les partenaires et institutionnel·le·s impliqué·e·s dans celle-ci, notamment les collectivités territoriales.

Depuis octobre 2021, elle devient la Fédération Nationale des Étudiant·e·s en Sciences Infirmières, s'inscrivant ainsi dans une démarche proactive de reconnaissance de la filière comme universitaire et est reconnue pour son expertise, son savoir faire et savoir être. La FNESI porte une réflexion continue sur la nature et l'organisation de la formation en sciences infirmières, sur la profession d'infirmier·ère et plus largement sur les problématiques de santé. C'est par celle-ci qu'elle a toujours su être force de propositions et porter une vision d'avenir sur la société.



PRÉSENTATION DU SSES

Qu'est-ce que le SSES ?

LES GRANDES LIGNES

Le service sanitaire, instauré dès la **rentrée 2018** concerne les formations en sciences infirmières, en kinésithérapie, en médecine, en pharmacie, en dentaire et en sage-femme. Depuis Septembre 2019, il concerne aussi les formations en orthoptie, orthophonie, psychomotricité, audioprothésistes et en ergothérapie. Le service sanitaire doit, dans l'idéal, se réaliser en interprofessionnalité.

Il consiste en une formation et une **sensibilisation sur l'éducation à la santé** en lien avec 4 thèmes nationaux :

- l'éducation à la vie sexuelle et affective,
- les addictions,
- l'alimentation,
- l'activité physique.

Ces thématiques sont adaptables et s'attachent aux besoins des populations visées.

Soyez innovant·e·s !

Le service sanitaire représente pour tous les étudiant·e·s en santé l'équivalent d'une période de **6 semaines de formation**, continue ou discontinue, sa réalisation est **obligatoire** pour l'obtention du diplôme. Pour les étudiant·e·s en soins infirmiers, il se déroule en 2^{ème} ou 3^{ème} année sur une durée équivalente à 6 semaines à temps plein. Ainsi, 3 semaines seront consacrées à la théorie et 3 semaines à la préparation et à la mise en place de l'action.

Les lieux de stages possibles sont très divers :

- **Etablissements d'enseignement** primaire, secondaire et supérieur, ainsi que centres de formation militaire : c'est-à-dire les écoles primaires, collèges, lycées mais aussi les Universités ou autres établissements d'enseignement supérieur ;
- **Etablissements de santé et médico-sociaux**, notamment les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, maisons de santé et centres de santé ;
- **Structures d'accompagnement social** notamment les crèches, centres de protection maternelle et infantile, centres d'hébergement et de réinsertion sociale ;
- **Structures associatives** : le champ des possibles est vaste, n'hésitez pas à vous renseigner ! ;
- **Entreprises** ;
- **Administrations** ;
- **Organismes du ministère de la défense** ;
- **Lieux de prise en charge judiciaire** et de privation de liberté.



Une fois sur votre lieu de stage pour le service sanitaire, il sera très important de bien situer l'**objectif de stage**. L'objectif est de prioriser la démarche de prévention : étudier le public concerné, préparer et mettre en place l'action d'éducation à la santé. Cette démarche peut être englobée dans d'autres missions. Néanmoins, l'objectif n'est pas d'être en service sanitaire pour effectuer les missions courantes.

LA MISE EN PLACE

Afin de mettre en place et de coordonner ce service sanitaire auprès des différentes filières concernées, **plusieurs instances** ont été créées :

- Le **comité de pilotage national** : composé des instances et institutions nationales, des représentant·e·s de formation et de représentant·e·s étudiant·e·s, il coordonne au niveau national la mise en place du service sanitaire. La FNESI y est représentée.
- Les **comités de pilotage régionaux** : Co-dirigé par l'ARS et le Rectorat, les comités de pilotage régionaux coordonnent et prennent les décisions principales au niveau régional concernant le service sanitaire.
- Les **Groupes de Travail** : Les régions étant vastes, des déclinaisons locales se regroupent spontanément. Souvent par grandes villes ou par filières, c'est ici que la majorité des décisions de votre IFSI se déroulent.

N'hésite pas à te rapprocher de ton établissement de formation pour faire partie des réflexions !

LES INDEMNITÉS DE STAGES ET INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUE

Le stage de service sanitaire est soumis aux mêmes réglementations que les autres stages de notre formation. Ainsi, les indemnités de stages et les indemnités kilométriques ne changent pas. Si tu ne reçois pas ces indemnités, tu peux nous contacter à vosdroits@fnesi.org.

Pour les étudiant·e·s en soins infirmiers, le service sanitaire s'effectue en priorité en **2^{ème} année** ou en **3^{ème} année**, durant ces périodes, les indemnités de stages sont donc de 46€ hebdomadaire en deuxième année et 60€ hebdomadaire en troisième année.



- [Selon l'Arrêté du 29 juin 2020 modifiant l'arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé :](#)

Les **frais de transport** pour se rendre sur les lieux de réalisation de l'action de service sanitaire, sont pris en charge selon les modalités suivantes :

- *"Le trajet pris en charge est celui entre le lieu de réalisation de l'action de service sanitaire et, en fonction du lieu indiqué sur le justificatif présenté par l'étudiant, soit l'unité de formation d'inscription de l'étudiant soit le domicile."*
- *"Le trajet peut être effectué en transports en commun. Lorsque l'étudiant détient un titre d'abonnement de transport, le remboursement est assuré sur la base du montant de cet abonnement et au prorata de la durée du stage. Lorsque l'étudiant ne détient pas de titre d'abonnement de transport, le remboursement est assuré sur la base de la présentation des titres unitaires."*
- *"Le trajet peut être effectué au moyen d'un véhicule personnel. Dans ce cas, les taux des indemnités kilométriques applicables sont ceux prévus à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat."*
- *"Le remboursement est effectué, sur justificatif, par l'établissement d'inscription de l'étudiant."*

ALLER PLUS LOIN :

Pour en savoir plus sur les indemnités de stage, tu peux te référer au site de la FNEI en cliquant ici : <https://www.fnesi.org/nos-droits> et si tu as des questions tu peux toujours nous contacter à vosdroits@fnesi.org

L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT

De nombreux·ses étudiant·e·s et associations étudiantes mettent en place, durant leurs études, des **projets de promotion de la santé** (semaine du bien-être, hôpital des nounours, projet aubergine...). Si ces actions se déroulent dans des lieux de stages définis par les arrêtés du service sanitaire, comme dans des associations ou des établissements d'enseignement supérieur par exemple, il est possible que cela fasse partie de votre action de service sanitaire. Rapproches toi de ton établissement de formation !



LA THÉORIE

Qu'est ce que l'éducation à la santé ?

LA PRÉVENTION

Selon l'HAS (Haute Autorité de Santé), *“La prévention consiste à éviter l'apparition, le développement ou l'aggravation de maladies ou d'incapacités.”*

On distingue la **prévention primaire** qui agit en amont de la maladie (ex : vaccination et action sur les facteurs de risques), la **prévention secondaire** qui agit à un stade précoce de son évolution (ex : dépistages), et la **prévention tertiaire** qui agit sur les complications et les risques de récurrence. Le service sanitaire s'attarde sur la prévention primaire. Cependant la mise en pratique se rattache à de l'éducation à la santé.

L'ÉDUCATION À LA SANTÉ

Historique rapide

Le **contexte historique** est important afin de comprendre ce qu'est l'éducation à la santé d'aujourd'hui. On ne peut pas comprendre l'évolution de l'éducation à la santé sans comprendre l'évolution du concept de santé lui-même.

C'est au **début du XXème** siècle que les prémices de l'éducation à la santé sont apparues avec les problématiques autour de l'alcoolisme et de la tuberculose. C'est alors qu'est créé le **mouvement hygiéniste**. Pour simplifier, ce mouvement se base sur la préservation de la santé par l'hygiène. Il se décompose en deux parties chronologiquement distinctes.

Le premier hygiénisme a alors commencé par lutter contre le déclin démographique engendré notamment par les grandes maladies de ce siècle comme la tuberculose, la variole et le choléra. Le deuxième, quant à lui, s'est développé suite à la révolution pasteurienne. Cette dernière a révélé l'existence de germes mais n'a pas amélioré les thérapeutiques néanmoins elle a permis de poser des diagnostics et de comprendre la plupart des étiologies.

Les compétences psychosociales

Selon le CFES (Comité Français d'Éducation pour la Santé), *“l'éducation pour la santé a pour but que chaque citoyen acquière, tout au long de sa vie, les **compétences** et les **moyens** lui permettant de **promouvoir sa santé et sa qualité de vie** ainsi que celle de la collectivité.”*

Pour cela, il faut permettre à l'individu de **développer ses compétences psychosociales**, qui lui donneront la capacité de faire des choix éclairés pour sa santé.



L'OMS définit les **compétences psychosociales** (CPS) comme *“la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement.”*

- Il est répertorié en 10 CPS :

- Avoir conscience de soi
- Savoir gérer son stress
- Savoir communiquer efficacement
- Avoir une pensée critique
- Savoir résoudre des problèmes
- Avoir de l'empathie pour les autres
- Savoir gérer ses émotions
- Être capable d'établir des relations interpersonnelles
- Avoir une pensée créative
- Savoir prendre des décisions

L'INDIVIDU

Afin d'avoir une action efficace, l'individu doit être **acteur·rice** et au cœur de l'éducation qui est faite sur sa propre santé. C'est aussi pour cela qu'une étude des **besoins** de la population est réalisée en amont du choix du thème d'éducation à la santé.

Face à l'individu ou au groupe d'individus, l'éducateur·rice en santé ne fait pas que les informer et leur inculquer les notions théoriques mais transmet un message et permet à l'individu de découvrir, de comprendre et de s'imprégner du message.

Par exemple, il ne suffit pas d'informer l'individu que “Fumer tue” pour qu'il·elle arrête de fumer. Même si vous donnez toutes les informations scientifiques et sociales pour arrêter de fumer, la connaissance ne suffira pas. Il faut que l'individu le comprenne et l'assimile, se l'approprie à sa propre vision et à sa propre réalité. Qu'est-ce qui fait que fumer est nocif pour lui·elle en tant qu'individu ? Qu'est-ce qui lui donne envie d'arrêter ou de ne pas arrêter ? L'éducateur·rice en santé **accompagne** l'individu. Pour cela, il faut que l'individu soit au centre du projet. Il faut que la connaissance vienne de lui, qu'il l'exprime en fonction de ses besoins, de ses attentes, de ses contraintes...

Ainsi, dès le début du XXème siècle, des leçons de morales sont mises en place pour enseigner les bonnes conduites en matière d'hygiène domestique et médicale.



C'est en **1946**, après la seconde guerre mondiale que la conception même de la santé change avec la définition donnée par l'**OMS** : *"La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité"*. La santé est alors associée à une dimension sociale mais également au concept de bien-être.

Cependant, la vision biomédicale de la santé reste prédominante. Seul·e·s les professionnel·le·s médicaux et scientifiques sont amené·e·s à faire de la prévention. Il·elle·s doivent informer la population, leur apporter la connaissance. Il faut alors suivre les préceptes dictés par les têtes pensantes afin de rester en bonne santé.

C'est à partir de **1986** qu'on commence à parler de **l'éducation à la santé** et de la **prévention** d'aujourd'hui avec la **Charte d'Ottawa** sur la promotion de la santé. L'individu est mis au centre de sa santé. Il n'y a plus d'apport descendant de connaissances entre le scientifique et son sujet.

LA PRÉVENTION DANS NOTRE FORMATION :

Depuis que l'on connaît les notions de santé publique et de prévention, cela a toujours fait partie du **rôle infirmier**. Un module "Santé publique" était déjà présent dans le référentiel de 1992. Et ces notions ont été affirmées en 2009, avec l'apparition dans notre formation du modèle par Unité d'Enseignement et par compétences.

Le SSES permet donc de passer de la théorie à la pratique et de mettre à profit les compétences des étudiant·e·s tout en développant l'interfiliarité.

La profession d'infirmier·ère est aujourd'hui l'une des mieux formées à la prévention. Le SSES va permettre de créer une réelle **base commune** avec les autres professions de santé.



LA PRATIQUE

On passe aux choses sérieuses

PRÉPARER SON ACTION

La préparation de l'action d'éducation à la santé est essentielle. Que ton groupe soit composé d'autres étudiant·e·s de votre filière ou non, tu dois **préparer en amont** l'action d'éducation à la santé que tu veux mettre en place.

Pour cela voici les différentes étapes de préparation :

1. Choix du sujet

Tu as peut-être une appétence particulière pour un thème ou un sujet précis. Cependant, avant de te précipiter sur celui-là, tu dois d'abord **étudier les besoins** de la population cible, celle sur laquelle vous allez faire votre action d'éducation à la santé.

Pour cela, commencez par **identifier le profil** de la population :

- Où habitent-il·elle·s (ville précise, une commune, une région, milieu rural ou urbain) ?
- Quels âges ont-il·elle·s (ce sont des adolescent·e·s, enfants, personnes âgées) ?
- Les membres de la populations ont-il·elle·s des points en communs (même métier, même famille, même sexe, même catégorie socio-professionnelles) ?

Une fois cela déterminé, vous pourrez commencer vos **recherches épidémiologiques** : quel est le problème prioritaire de cette région, de cette catégorie d'âge, de cette catégorie socio-professionnelles ? Ensuite, il faut vous référer aux professionnel·le·s travaillant sur votre lieu de stage, il·elle·s ont peut-être déjà identifié un problème particulier ou déjà mené des actions sur un thème précis. Par exemple, dans le milieu scolaire, il existe un CESC (Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté) et un PES (Parcours Éducatif de Santé). Sans vous renseigner d'abord sur les décisions et les actions entreprises par le CESC, vous ne pourrez choisir votre sujet.

Vous pouvez également **rencontrer votre public**, en réalisant un premier questionnaire via un formulaire Google ou papier, quantitatif ou qualitatif, une grille d'observation...

Afin de rendre votre questionnaire le plus objectif possible, vous pouvez le tester sur un échantillon de personnes en leur demandant de remarquer les questions qui ne leur paraissent pas claires ou mal formulées. Aussi, en fonction des réponses données, vous pourrez identifier les questions qui n'ont pas été comprises comme vous le souhaitiez, et ainsi modifier le questionnaire en fonction.



2. Préparation de l'action

Maintenant que vous avez choisi votre sujet, vous allez pouvoir préparer en groupe votre projet. Vous allez pouvoir définir ensemble vos **objectifs**. Ce sont eux qui guideront votre travail.

Réunissez-vous afin de déterminer les grandes lignes de votre action. Afin de vous organiser entre vous et de déterminer les tâches de chacun, vous pouvez établir un **rétroplanning**. Cela vous permettra de consulter vos tâches et le déroulement de votre action sur un calendrier. Commencez par définir la durée de votre action (en heures, en semaines) et l'espacement de vos actions. Cela vous permettra de gagner en cohérence. Ensuite définissez ce que vous allez faire pendant votre action.

Soyez créatif·ve·s !

Comme dit dans la partie théorique, l'éducation à la santé n'est pas juste un apport de connaissance, une information, c'est un processus qui permet au public cible de s'imprégner d'un message. Pour cela, rendez votre action **ludique** et **adaptée** à votre public.

Pour vous permettre de rendre vivant ces différents temps vous pouvez utiliser différentes méthodes pédagogiques : des jeux "brise glace" pour introduire le sujet, un brainstorming pour faire fuser les idées, des serious games ou encore l'utilisation de supports vidéos, et tant d'autres possibilités !

Ces outils sont là pour vous aider et pour favoriser l'interaction avec le public rencontré. L'objectif est de rendre vos présentations **attrayantes** ! Différents outils, selon le thème d'intervention, existent déjà. Des outils sont répertoriés sur le site de Santé Publique France [juste ici](#).

Vous pouvez également vous adresser directement auprès d'associations locales ou nationales sur votre sujet (tabac info services, sidaction...) tout est permis !

Si vous effectuez, auprès du même public plusieurs actions qui ont le même thème, le même sujet, soyez cohérent dans vos actions. Développer un sujet, faites en sorte que votre projet soit fait pour durer sur plusieurs séances. Une fois les idées de votre projet finalisées, vous pouvez répartir les tâches dans le groupe et les inscrire dans le rétroplanning

Enfin, vous n'allez pas vous même exposer les connaissances mais les faire émerger de votre public. Cependant, vous devez être **expert du sujet**, connaître très bien le sujet afin d'amener le groupe vers la connaissance et de pouvoir répondre aux questions.



METTRE EN PLACE SON ACTION

C'est le jour-J !

Vous allez être amené à animer un groupe de personnes, un stand ou autre. Prenez votre rétroplanning et vos notes avec vous, cela vous permettra d'avoir plus confiance en vous et de mieux répondre aux questions de votre population cible. Lorsque vous animez un groupe, présentez-vous et établissez les règles de la séance : respect de soi et des autres, confidentialité totale, bienveillance...

A la fin de la séance, vérifiez qu'il n'y ai pas de questions, précisez (si vous le souhaitez) que vous restez disponible à la fin de la séance. Cela leur permettra de vous poser d'éventuelles dernières questions trop sensibles devant l'ensemble du groupe. Donnez les adresses d'associations en lien avec votre sujet pour de plus amples informations.

Même si vous connaissez très bien votre sujet, il peut arriver que vous tombiez sur une question à laquelle vous n'avez pas la réponse. Ne répondez pas à n'importe quoi pour garder la face, vous avez le droit de ne pas tout savoir. Soyez honnête et redirigez la personne vers une instance ou association compétente. Vous pouvez même à la fin de la séance faire des recherches afin de revenir vers la personne plus tard pour répondre à sa question.

ÉVALUER SON ACTION

A la fin de vos séances, il est primordial d'évaluer votre action ! Vous pouvez commencer tout d'abord par un simple **débriefing**. Est-ce que la séance, le stand ou l'animation leur a plu, qu'est-ce qu'il faudrait améliorer, modifier ? Est-ce qu'il·elle·s ont appris des choses, est-ce qu'il·elle·s pensent que la séance va avoir un impact sur leur comportement à venir, sur leurs habitudes ? Ensuite, vous pouvez leur faire passer un questionnaire. Soit un **questionnaire de satisfaction** (sur l'action en elle-même, ce qu'il faut améliorer, les points positifs et négatifs).

Il se peut que vous ayez fait passer, lors du choix de votre sujet par exemple, un **questionnaire de connaissance** sur un sujet précis. Vous avez analysé leurs réponses et ainsi déterminer les lacunes et problématiques du public cible. Vous pouvez à la fin de la séance ou à plus long terme, faire passer le même questionnaire afin de voir si les résultats ont évolué.



De plus, il existe une **enquête annuelle nationale** destinée à décrire les modalités de déroulement, les actions réalisées et améliorer l'organisation du service sanitaire pour les années suivantes. L'ensemble des étudiant·e·s ayant réalisé leur SSES sont invités à y participer, cela ne te prendra pas plus de 10 minutes !

Ce questionnaire en ligne est destiné à recueillir les données comme le lieu d'accueil, l'éloignement de celui-ci, le thème et le type de l'action réalisée, la durée du service sanitaire et de l'action, les modalités de préparation, le public cible, la réalisation en pluridisciplinarité, la satisfaction... Cette enquête vise à recueillir le retour des étudiant·e·s sur la réalisation de leur SSES afin d'**améliorer l'organisation** de ce dernier pour les années à venir.

En 2023 l'enquête sera ouverte jusqu'au 30 Juin. Les données sont anonymes et les résultats seront transmis aux comités de pilotage régionaux du SSES.

Tu trouveras le lien de l'enquête **[juste ici](#)** !

RESSOURCES

Rapport Vaillant

Voici le rapport rédigé par le Professeur Vaillant en 2018 :

- ★ https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_service_sanitaire_pr_vaillant.pdf

Textes législatifs

Voici les textes législatifs relatifs au SSES :

- ★ [Décret n° 2018-472 du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiants en santé](#)
- ★ [Décret n° 2020-1667 du 22 décembre 2020 modifiant le décret n° 2018-472 du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiants en santé](#)

Informations

Voici des sites internet où tu pourras trouver toutes d'informations sur le service sanitaire :

- ★ sante.gouv.fr
- ★ santepubliquefrance.fr



SOURCES

- ★ HAS - Prévention
<https://www.has-sante.fr/>
- ★ OMS - Santé
<https://www.who.int/fr/about/governance/constitution>
- ★ Didier Nourrisson - Histoire de l'éducation à la santé
<https://journals.openedition.org/histoire-education/744>
- ★ Santé Publique France - CPS - Dossier CFES
<https://www.santepubliquefrance.fr/presse>